

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10587
Numéro SIREN : 824 065 122
Nom ou dénomination : 4 M PRIMEURS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2021 sous le numéro de dépôt 32942



CERTIFIÉ CONFORME
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

11 OCT. 2021

N° 2065-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
4 M PRIMEURS 71 RUE SADI CARNOT 93170 BAGNOLET			
SIRET	8 2 4 0 6 5 1 2 0 0 0 1 5	Mél : ghandrim@hotmail.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	2 946	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		
	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies		
	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		
	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
	Autres dispositifs		
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Société d'investissement immobilier cotée		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater VV		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Date: 20032021 Lieu: BAGNOLET	
		Qualité et nom du signataire: Président MESSAOUD GHANDRI	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF)			
prestataire :			

Désignation de l'entreprise <u>4 M PRIMEURS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>71 RUE SADI CARNOT 93170 BAGNOLET</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>2</td><td>4</td><td>0</td><td>6</td><td>5</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr> </table>												8	2	4	0	6	5	1	2	2	0	0	0	1	5
8	2	4	0	6	5	1	2	2	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr> </table>												3	1	1	2	2	0	2	0						
3	1	1	2	2	0	2	0																		
ACTIF																									
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	10 000		012			10 000															
		Autres *		014			016																		
	Immobilisations corporelles *		028	14 087		030	1 870		12 217																
	Immobilisations financières * (1)		040	3 300		042			3 300																
	Total I (5)		044	27 387		048	1 870		25 517																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																		
		Marchandises *		060	2 032		062			2 032															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070																		
		Autres * (3)		072	3 178		074			3 178															
	Valeurs mobilières de placement		080			082																			
	Disponibilités		084	12 409		086			12 409																
	Charges constatées d'avance *		092			094																			
Total II		096	17 619		098			17 619																	
Total général (I + II)				110	45 006		112	1 870		43 136															
PASSIF																									
								Exercice N 1		NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000															
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126					100															
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134					5 568															
	Résultat de l'exercice				136					2 504															
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142					9 172															
Provisions pour risques et charges				Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166		12 208																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	15 895				21 757															
	Produits constatés d'avance						174																		
Total III						176				33 965															
Total général (I + II + III)						180				43 136															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	12 200															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4 M PRIMEURS

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	219 682
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	1 797
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	221 478
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	168 305
	Variation de stocks (marchandises) *						236	(705)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	1 431
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	24 808	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	1 429
	Rémunérations du personnel *						250	17 063
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	5 069
	Dotations aux amortissements *						254	1 121
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
		{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	218 533

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 2 946

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306 442

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

310 2 504

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

2 504

314

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	442
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprises nouvelles (44. sexties) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexties A) 989	
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	ZFANG 44. quaterdecies 345	Investissements outre-mer 344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. rev. des) 992	Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies) 993	
	Crédance due au report en arrière du déficit		346
	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. A) 655	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. A) 643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. B) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. C) 647	
	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39. des. E) 641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. F) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39. des. G) 649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	2 946 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat .		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	2 946 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 M PRIMEURS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 000	402		404		406	10 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	755	442		444		446	755				
	Installations générales agencements divers	450	1 132	452	2 200	454		456	3 332				
	Matériel de transport	460		462	10 000	464		466	10 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	3 300	482		484		486	3 300				
TOTAL		490	15 187	492	12 200	494		496	27 387				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	52	532	252	534		536	303		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	698	542	302	544		546	1 000		
	Matériel de transport	550		552	567	554		556	567		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	750	572	1 121	574		576	1 870		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

SAGE Experts-comptables janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 4 M PRIMEURS										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																																																																																																																															
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis																																																																																																																															
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																															
Déficits imputés				983																																																																																																																															
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995																																																																																																																											
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996																																																																																																																											
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374		12 083																																																																																																																							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		11 433																																																																																																																							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: 4 M. PRIMEURS										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	2,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	219 682		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	219 682		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	297		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111	705		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144	1 002		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	173 132		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	7 624		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	14		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152	180 770		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	39 914		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	39 914		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	219 682		Effectifs au sens de la CVAE *		023	2,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 160		3 1 / 1 2 / 2 0 2 0				
Date de cessation						/		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C G I)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 2 4 0 6 5 1 2 2

Dénomination de l'entreprise

4 M PRIMEURS

Adresse (voie)

71 RUE SADI CARNOT

Code postal

93170

Ville

BAGNOLET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GHANDRI Prénom(s) MESSAOUDNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 06/09/1971 N° Département 99 Commune JERBA TUNISIE Pays Adresse : N° 9 Voie RUE PAUL ELOUARDCode Postal 91700 Commune SAINT-GENEVIEVE-DES-BOIS Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 2 4 0 6 5 1 2 2

Dénomination de l'entreprise

4 M PRIMEURS

Adresse (voie)

71 RUE SADI CARNOT

Code postal

93170

Ville

BAGNOLET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
MESSAOUD GHANDRI		100	2020	9 721					
9 RUE PAUL ELOUARD 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise 4 M PRIMEURS
Adresse 71 RUE SADI CARNOT 93170 BAGNOLET

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	GHANDRI MESSAOUD Responsable approvisionnement				9 RUE PAUL ELUARD 91700 SAINT-GENEVIEVE-DES-BOIS			
2	HACCANDY KOUAKOU KOFFI HUBERT VENDEUR				6 RUE FRANKLIN 93170 BAGNOLET			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	12 667				12 667			12 667
2	3 959				3 959			3 959
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	16 626				16 626			16 626

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020... (total col 9 + total col 10) ⑩	16 626	- de l'exercice 2020... ⑩	2 946
- de l'exercice précédent ⑩	16 497	- de l'exercice précédent ⑩	1 450

Nom et qualité du signataire	MESSAOUD GHANDRI Président	À BAGNOLET, le 20032021
		Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI
2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

4 M PRIMEURS

SASU au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 71 rue Sadi Carnot 93170 Bagnole

824 065 122 R.C.S. Bobigny

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 23 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 23 octobre, à dix heures,

Au siège social 71 rue Sadi Carnot 93170 Bagnole, demeurant Monsieur GHANDRI Messaoud, actionnaire unique et seul Président de la société 4 M PRIMEURS,

a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de 2504.00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2504.00 euros
------------------------	---------------

En :

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

4 M PRIMEURS

SASU au capital de 1.000 Euros

Siège Social : 71 rue Sadi Carnot 93170 Bagnole

824 065 122 R.C.S. Bobigny

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'actionnaire unique et le nouvel actionnaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a small flourish at the top.